



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION

Service des élections

Bureau de la réglementation générale et des élections

Tél : 04 68 51 66 35

Mèl : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PREF/DCM/BRGE 2023–255-0001 du 12 septembre 2023 déterminant la liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département des Pyrénées-Orientales pour le premier tour de scrutin

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** les articles L.301, L.446, R.152, du Code électoral ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** la circulaire n° NOR : IOMA2319492J du 28 juillet 2023 portant organisation des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet d'arrêter la liste des candidats au 1^{er} tour dans l'ordre d'enregistrement des candidatures ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article R,152 du code électoral, la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la candidature aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 a été définitivement enregistrée, pour le 1^{er} tour de scrutin, est arrêtée comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANT(E) S
1	Charles PONS	Dominique D'AGNELLO
2	Anthony Léonce Eugène GOUMAN	Marie-Christine GOUMAN
3	Marie BACH	Alban MULLER
4	Robert GARRABE	Eliane JARYCKI
5	Lauriane JOSENDE	Alain DARIO
6	Jean SOL	Carole DEL POSO
7	Lola BEUZE	Pierre SERRA
8	François FERRAND	Sylvie VENTURA-CID
9	Marc PANIS	Céline DAVESA

Article2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et diffusé sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 12 septembre 2023
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,


Yohann MARCON